

Province de Québec
Municipalité de Barraute
Comté d'Abitibi

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la susdite Municipalité, tenue à l'Hôtel de Ville de Barraute, en date du 4 mars 2019, à 19 h 30. Sont présents les conseillers municipaux: Messieurs Dave Bourque, Alexandre Lupien, Claude Morin et Madame Sylvie Goyette. Formant quorum en la présence et sous la présidence de M. Yvan Roy, maire. Le directeur général, M. Alain Therrien et Mme Sylvie Trudel, secrétaire à la direction générale, sont aussi présents.

Les membres du conseil présents formant quorum, le maire déclare la séance ouverte.

2019-0304-036

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé M. Claude Morin, secondé par M. Alexandre Lupien et unanimement résolu que l'ordre du jour suivant soit et est par la présente adopté:

- 1) Ouverture de la séance
- 2) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3) Présentation de la Maison Mikana
- 4) Adoption du procès-verbal de Février 2019
- 5) Adoption des comptes Municipalité de Barraute
- 6) Correspondance
- 7) Première période de questions
- 8) Travaux municipaux et administratifs
 - 8.1 Calendrier des travaux
 - 8.2 Suivi
 - 8.2.1 Regroupement OMH Abitibi
 - 8.2.2 MTQ – Puits Rang 6
 - 8.2.3 Aide financière – Corporation du Mont-Vidéo
 - 8.2.4 Projets structurants – Serre intergénérationnelle et entrepreneuriale
 - 8.2.5 Tournoi Pikogan
 - 8.2.6 Travaux prolongement réseau égout aux trois sorties
 - 8.2.7 Accumulation de neige sur les couvertures des bâtiments
 - 8.2.8 Projets structurants – Agent de développement
 - 8.2.9 Analyse des comptes à recevoir
 - 8.2.10 Projet rénovation bibliothèque
 - 8.3 Autre information
- 9) Suivi des dossiers des conseillers
- 10) Nomination responsables de la préparation aux sinistres
- 11) Sondage Sûreté du Québec
- 12) Programme Accès plan d'eau et stations de lavage de bateaux
- 13) Offre de service – Mesure d'accumulation de boues dans les étangs aérés
- 14) Offre de service – Conseil sans papier
- 15) Offre de service – Ingénierie prolongement avenue Lebel
- 16) Offre de service – Études environnementales pour nouvelle rue
- 17) Représentant municipal – Comité PMU
- 18) Demandes de dérogation mineure
 - 18.1 Mme Audrey-Anne Lepage et M. Keven Gilbert
 - 18.2 M. Robert Lefebvre
- 19) Brigade des pompiers - Activité Méchoui
- 20) Congrès de la COMBEQ – Inspecteur municipal
- 21) Congrès de l'ACSIQ – Chef pompier
- 22) Aide financière – Sécurité civile – Volet 2
- 23) Informations diverses :
 - a) Municipalité alliée contre la violence conjugale
- 24) Deuxième période de questions
- 25) Levée de l'assemblée

PRÉSENTATION DE LA MAISON MIKANA

Mme Anne-Marie Boucher, représentante politique et communautaire à la Maison Mikana d'Amos, présente aux membres du conseil les services et campagne de sensibilisation organisés par la Maison Mikana. Faisant partie du regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale, diverses stratégies sont mises en place afin de sensibiliser la population pour leur permettre de dépister et agir en matière de violence conjugale. Malgré la sensibilisation, des milliers de femmes sont victimes

d'agressions physiques, psychologiques ou sexuelles de la part de leur conjoint. La Maison Mikana accueille présentement des femmes et enfants venant de la Municipalité de Barraute. La Maison Mikana et le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale sollicitent l'appui des municipalités pour adhérer à la campagne « municipalité alliée contre la violence conjugale ».

2019-0304-037

ADOPTION PROCÈS-VERBAL DE FÉVRIER 2019

Il est proposé par Mme Sylvie Goyette, secondé par M. Alexandre Lupien et unanimement résolu que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 février 2019 du Conseil soit et est par la présente adopté.

2019-0304-038

ADOPTION DES COMPTES MUNICIPALITÉ DE BARRAUTE

Il est proposé par M. Dave Bourque, secondé par M. Claude Morin et unanimement résolu que les comptes suivants, soient et sont par la présente adoptés et le paiement autorisé :

Comptes payés au 28 février 2019

1	Salaire net des employés et élus municipaux -----	48 476.21 \$
2	SSQ Groupe financier - Assurances collectives-----	2 600.00 \$
3	École Notre-Dame Sacré-Cœur - Salle multifonctionnelle -----	500.00 \$
4	L'Accueil Amos - Aide financière -----	200.00 \$
5	Danis, Emmanuelle - Subvention produits d'hygiène féminine -----	50.00 \$
6	Desjardins Sécurité Financière - Assurances collectives -----	2 789.24 \$
7	Hydro-Québec - Frais électricité -----	23 163.66 \$
8	Télébec - Publicité annuaire -----	56.28 \$
9	Télédistribution Amos - Service internet -----	505.47 \$
10	Alarme Val-d'Or - Raccordement centrale -----	183.96 \$
11	Deshais - Aréna -----	4 287.35 \$
12	Frito Lay - Aréna -----	243.46 \$
13	L'Infuseur Distribution - Aréna -----	285.63 \$
14	Les aliments Chantal Guérette - Tournoi Novice -----	461.25 \$
15	M.A.Y.A. Enr. - Aréna -----	191.23 \$
16	Propane Nord-Ouest - Aréna -----	119.12 \$
17	Propane Élite - Aréna -----	785.22 \$
18	S.A.D.A.C. - Aréna -----	367.92 \$
19	SOCAN - Aréna -----	128.68 \$
20	Télédistribution Amos - Aréna -----	113.83 \$
21	Dépanneur Béjamy - Divers -----	7.09 \$
22	Propane Nord-Ouest - Aréna -----	67.81 \$
23	Intermarché Barraute - Aréna -----	1 112.64 \$
24	Canadien National - Entretien passage à niveau -----	496.00 \$
25	Fourrures Grenier - Certificats cadeaux -----	200.00 \$
26	Gonthier, Carolane - Certificats cadeaux -----	30.00 \$
27	Restaurant L'Assiette gourmande - Certificats cadeaux -----	185.00 \$
28	Roy, Yvan - Frais de déplacement -----	225.00 \$
29	Salon Émeraude - Certificats cadeaux -----	25.00 \$
30	Therrien, Alain - Frais de déplacement -----	527.74 \$
31	Therrien, Raymond - Contrat d'entretien -----	812.08 \$
32	Ville d'Amos - Utilisation lieu d'enfouissement -----	4 420.60 \$
33	Entreprises sous-marines - Inspection -----	67.26 \$
34	H2lab - Analyse d'eau potable -----	128.77 \$
35	Image Harricana - Serviettes pompiers -----	842.72 \$
36	Lebleu - Honoraires professionnels -----	1 063.52 \$
37	Bigué & Bigué, avocats - Honoraires professionnels -----	347.48 \$
38	Agritibi RH - Entretien chargeuse -----	80.11 \$
39	Atelier KGM - Inspection camion -----	80.48 \$
40	Centre de rénovation Barraute - Certificats cadeaux -----	410.00 \$
41	Distribution Sogitex - Entretien Hôtel de Ville -----	46.65 \$
42	UTC Fire & Security Canada - Inspection -----	1 131.98 \$
43	H2lab - Analyse d'eau potable -----	385.45 \$
44	Imaging toner, technologie - Encre imprimante -----	137.97 \$
45	Lamoureux DL & Ass. - Travaux aréna -----	747.28 \$
46	Lumen - Aréna -----	81.72 \$

47	Bell mobilité - Frais de cellulaires-----	660.07 \$
48	MRC Vallée-de-l'Or - Recyclage-----	1 036.71 \$
49	Pétroles JC Trudel - Carburant diesel-----	5 006.29 \$
50	Pneus GBM - Pneus camion vidange-----	1 186.54 \$
51	Pompiers volontaires - Remplissage bonbonnes-----	30.00 \$
52	Propane Nord-Ouest - Aréna, Hôtel de Ville-----	5 810.77 \$
53	Bigué & Bigué, avocats - Honoraires professionnels-----	87.95 \$
54	Mécanique Gélinas - Certificat cadeau-----	50.00 \$
55	Praxair Distribution - Location bail-----	85.13 \$
56	Buro Plus Gyva - Fourniture de bureau-----	86.12 \$
57	Fiset, Richard - Frais de déplacement-----	93.60 \$
58	Lebleu - Honoraires professionnels-----	425.41 \$
59	Lamoureux DL & Ass. - Travaux salle-----	467.95 \$
60	Millaire & Godbout - Achat garage-----	227.67 \$
61	Mécanique Gélinas - Essence, certificats cadeaux-----	744.55 \$
62	Propane Nord-Ouest - Aréna-----	46.11 \$
	Total-----	115 213.73 \$

Correspondance

Réseau Biblio – Soutien aux activités physiques

En collaboration avec Loisirs et Sports Abitibi-Témiscamingue, le Réseau Biblio a reçu des jumelles pour distribuer dans les bibliothèques. L'objectif du programme est d'inciter les individus à être actifs et à profiter des activités et des espaces dans notre région. Celles-ci seront distribuées dans les bibliothèques suivantes : Beaudry, Belcourt, Belleterre, Guyenne, La Motte, Moffet, Mont-Brun, Notre-Dame-du-Nord, Palmarolle, Sainte-Gertrude et Taschereau.

CREAT – Borne électrique

Dans le cadre de la phase 3 de la démarche « Par notre propre énergie », le Projet d'installation de bornes électriques en Abitibi-Témiscamingue s'est vu être modifié en raison de la loi 184. La Loi favorisant l'établissement d'un service public de recharge rapide pour véhicules électriques, que le parlement du Québec a décrété, stipule qu'Hydro-Québec déboursera le montant entier de l'installation d'une borne à recharge rapide, tout en restant le propriétaire de celle-ci. Par la suite, la Municipalité a seulement des frais d'exploitation annuels à assumer.

Ministère de la Sécurité publique

Des inspections des services de sécurité incendie se dérouleront au printemps 2019.

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles - Ligne électrique

Un projet de ligne électrique sur le territoire de la MRC Abitibi, dans les secteurs de Barraute et de La Corne, près du Mont-Vidéo est présentement en étude.

MRC Abitibi- PAFIO

La MRC Abitibi fait parvenir les cartes qui définissent les secteurs ciblés pour la récolte de bois au niveau de la planification annuelle 2019-2020 et de la planification quinquennale 2019-2024 sur le territoire de la Municipalité.

Arpe – Liste des produits acceptés

Afin de soutenir le fonctionnement des points de dépôt, Arpe Québec a conçu un nouveau dépliant informatif comprenant les renseignements relatifs à la signalisation, aux produits acceptés et aux consignes pour la manipulation des produits ainsi que la liste détaillée des produits électroniques acceptés dans les points de dépôt officiels.

FQM – Tournée des régions 2019

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a débuté la tournée des régions le 11 février. Des échanges sur un grand nombre de sujets ont été annoncés : habitation, urbanisme, développement socio-économique, aménagement du territoire, occupation et vitalité du territoire.

SARP – Nouveau dépliant

Le Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale a mis sur place un nouveau dépliant décrivant leurs services. Trois volets sont offerts par le SARP :

- Le Service-conseil en rénovation patrimoniale pour les propriétaires (esquisses architecturales aux citoyens : résidences, commerces et concepts d'affichage);

- L'accompagnement des municipalités et des MRC (développement d'outils personnalisés adaptés aux territoires : PIIA, plan de revitalisation et embellissement, etc.);
- La sensibilisation auprès des citoyens et des représentants municipaux (formations, publications, etc.).

Fondation hospitalière d'Amos

Remise du rapport annuel 2017-2018 de la fondation.

Ministère de la Sécurité publique – Préparation crues printanières 2019

La Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie se prépare pour assurer un suivi des impacts sur le territoire et de mettre en place des mesures facilitant la coordination pour se préparer aux crues printanières.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Un nouveau citoyen se présente aux membres du conseil municipal. M. Adégoké Bachary Moufoutaou, originaire de l'Afrique, est déménagé à Barraute en février dernier. Celui-ci a immigré au Canada en 2005, il habitait à St-Jérôme et est arrivé en Abitibi, à Val-d'Or en avril 2018. Il est géologue et occupe un emploi de consultant en mine. Les membres du conseil lui souhaitent la bienvenue.

TRAVAUX MUNICIPAUX ET ADMINISTRATIFS

CALENDRIER DES TRAVAUX

Un projet de calendrier a été présenté lors du caucus par le directeur du service des travaux publics, quelques ajouts et modifications seront apportés et le calendrier sera présenté lors de l'assemblée d'avril.

SUIVI

REGROUPEMENT OMH ABITIBI

M. Therrien a participé à une rencontre avec la Société d'habitation du Québec concernant le regroupement des OMH. La démarche de regroupement se déroule bien et les demandes de la Municipalité ont été prises en compte, soit que le poste d'accueil sera à la Municipalité, l'embauche de personnel du territoire et l'achat local seront priorités.

MTQ – PUITTS RANG 6

Une lettre-réponse a été adressée au MTQ concernant la facturation pour des travaux de réfection de conduite en distribution en eau potable du puits du Rang 6 et demande de révision de l'entente transmise.

AIDE FINANCIERE – CORPORATION DU MONT-VIDEO

La MRC a confirmé le renouvellement d'entente pour un an et le versement de 35 000 \$ à la Corporation du Mont-Vidéo conditionnellement à ce que la Municipalité de Barraute et la MRC Vallée-de-l'Or renouvellent également ladite entente.

PROJET STRUCTURANT – SERRE INTERGENERATIONNELLE ET ENTREPRENEURIALE

La MRC Abitibi a approuvé la demande d'aide financière du projet « Serre intergénérationnelle et entrepreneuriale » de la Municipalité pour un montant de 20 000 \$.

TOURNOI PIKOGAN

La proposition de tarifs a été transmise à M. Mowatt pour la tenue du tournoi Pikogan à l'aréna de Barraute en avril 2019.

TRAVAUX PROLONGEMENT RESEAU EGOUT AUX TROIS SORTIES

Le bilan de tarification a été expliqué à quelques citoyens qui se sont présentés concernant les branchements au réseau d'égout aux trois sorties.

ACCUMULATION DE NEIGE SUR LES COUVERTURES DES BATIMENTS

Des mesures de quantité de neige ont été prises sur les bâtiments afin de s'assurer de la sécurité de ceux-ci. Les mesures d'accumulation de neige de l'aréna ont été transmises à des ingénieurs qui nous ont transmis leur analyse.

PROJETS STRUCTURANTS – AGENT DE DEVELOPPEMENT

La MRC Abitibi a approuvé la demande d'aide financière pour favoriser la concertation et le maintien des postes d'agents de développement locaux de la Municipalité pour un montant de 5 000 \$.

ANALYSE DES COMPTES A RECEVOIR

M. Alain Therrien présente l'analyse des comptes à recevoir, il est constaté une augmentation de 57,54% en janvier et de 6.03% en février.

PROJET RENOVATION BIBLIOTHEQUE

Des travaux seront réalisés en 2019, les éléments à prioriser seront étudiés prochainement selon le montant accordé par le Réseau Biblio et la part de la Municipalité.

AUTRE INFORMATION

Aucune autre information n'est ajoutée.

SUIVI DES DOSSIERS DES CONSEILLERS

Aucun élément à rapporter.

2019-0304-039

NOMINATION RESPONSABLES DE LA PRÉPARATION AUX SINISTRES

Attendu que les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q. c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

Attendu que la municipalité est exposée à divers aléas d'origines naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres;

Attendu que le conseil municipal de Barraute reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

Attendu que le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

Attendu que le conseil municipal de Barraute désire doter la municipalité d'une préparation lui permettant de répondre à tout type de sinistre pouvant survenir sur son territoire;

Attendu que les mesures de préparation aux sinistres qui seront mises en place devront être consignées dans un plan de sécurité civile;

Attendu que la mise en place de mesures de préparation aux sinistres ainsi que l'élaboration d'un plan de sécurité civile nécessitent la participation de plusieurs services de la municipalité, notamment ceux de sécurité incendie, des travaux publics et de l'administration;

Attendu que cette préparation et que ce plan doivent être maintenus opérationnels et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Dave Bourque, secondé par M. Alexandre Lupien et unanimement résolu :

Que M. Mario Lefebvre soit nommé responsable administration et que M. Alain Therrien soit nommé coordonnateur de l'établissement des mesures de préparation aux sinistres et de l'élaboration du plan de sécurité civile de la municipalité;

Que ces responsables soient mandatés afin :

- D'assurer la mise en place de mesures de préparation aux sinistres;
- D'élaborer, en concertation avec les différents services de la municipalité, le plan de sécurité civile de la municipalité;
- D'élaborer une procédure de mise à jour et de révision du plan de sécurité civile;
- De proposer des moyens pour informer la population au sujet des consignes de sécurité à suivre lors de sinistres;
- D'assurer le suivi des besoins en matière de formation et d'exercices;
- D'évaluer les ressources nécessaires pour rendre les mesures de préparation aux sinistres fonctionnelles et de proposer des moyens permettant de combler les besoins additionnels;
- De préparer un bilan annuel de l'évolution de la sécurité civile sur le territoire de la municipalité.

Que les divers services municipaux concernés et que les ressources nécessaires soient mis à la disposition de ce responsable pour qu'il puisse mener à bien ses mandats.

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le responsable de l'établissement des mesures de préparation aux sinistres et de l'élaboration du plan de sécurité civile de la municipalité.

SONDAGE SÛRETÉ DU QUÉBEC

Un sondage concernant les services de la Sûreté du Québec est à compléter avec un représentant des élus, M. Roy se joindra à M. Therrien pour compléter ledit sondage.

PROGRAMME ACCÈS PLAN D'EAU ET STATIONS DE LAVAGE DE BATEAUX

La Municipalité de Barraute laisse porter la participation au programme accès plan d'eau et stations de lavage de bateaux.

OFFRE DE SERVICE – MESURE D'ACCUMULATION DE BOUES DANS LES ÉTANGS AÉRÉS

La Municipalité de Barraute laisse porter l'offre de service – Mesure d'accumulation de boues dans les étangs aérés de l'entreprise Éco-Tech étant donné que nous avons un fournisseur de Rouyn-Noranda à un coût moins élevé.

2019-0304-040

OFFRE DE SERVICE – CONSEIL SANS PAPIER

Attendu que le conseil municipal veut procéder à une démarche de réduction de la consommation de papier;

Attendu que les membres du conseil de la Municipalité de Barraute prennent connaissance d'une offre de service de l'entreprise Larouche Bureautique pour l'achat d'un tableau interactif;

Attendu que suite à une démonstration ledit tableau, les avantages de son utilisation sont nombreux en plus de l'économie de papier. Il pourra être utilisé dans divers projets actuellement en cours, entre autres à la mise à jour des plans des infrastructures de la Municipalité, mise à jour du plan de mesure d'urgence;

Attendu que le tableau pourra être mis à la disposition de divers comités de la Municipalité lors de leur réunion, ex. : Comité de développement économique, Comité consultatif en urbanisme, Comité d'embellissement, etc.;

Il est proposé par M. Dave Bourque, secondé par M. Claude Morin et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute accepte l'offre de service de Larouche Bureautique pour l'achat d'un tableau interactif selon l'offre de service transmis, par M. Tommy Lirette en date du 27 février 2019 pour une période de 5 ans.

2019-0304-041

OFFRE DE SERVICE – PRÉPARATION PLANS ET DEVIS - AVENUE LABEL

Attendu que les membres du conseil de la Municipalité de Barraute prennent connaissance d'une offre de services professionnels transmise par SNC Lavalin pour la préparation des plans et devis pour le développement d'une nouvelle rue dans le secteur de la 2^e Avenue et 2^e Rue Ouest;

Attendu que l'offre de service comprend :

- Étape 1 - Relevés topographiques et mise en plan;
- Étape 2 – Conception préliminaire des plans et devis;
- Étape 3 – Présentation des plans au service technique de la municipalité;
- Étape 4 – Préparation des plans et devis définitifs;
- Étape 5 – Évaluation du coût des ouvrages.

Il est proposé par M. Claude Morin, secondé par M. Alexandre Lupien et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute accepte l'offre de service, Réf. : 661753-1037-41GB-0001_0, et mandate l'entreprise « SNC Lavalin » pour procéder à la réalisation des travaux de préparation des plans et devis pour le développement de la nouvelle rue (avenue Label) dans le secteur de la 2^e Avenue et 2^e Rue Ouest pour un montant forfaitaire de 13 000 \$.

2019-0304-042

OFFRE DE SERVICE – ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES POUR NOUVELLE RUE

Attendu que les membres du conseil de la Municipalité de Barraute prennent connaissance d'une offre de services transmise par SNC Lavalin pour des études environnementales pour une nouvelle rue résidentielle;

Attendu que l'offre de service comprend l'évaluation environnementale de site, phase 1 et que celle-ci est requise afin de pouvoir présenter la demande de certificat d'autorisation auprès du MELCC ainsi que l'étude écologique du secteur;

Il est proposé par Mme Sylvie Goyette, secondé par M. Claude Morin et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute accepte l'offre de service, Réf. : 652702-1037-4EGB-0001_0, et mandate l'entreprise « SNC Lavalin » pour procéder à la réalisation des travaux d'études environnementales requises dans le cadre d'une demande de certificat d'autorisation auprès du MELCC pour un montant forfaitaire de 15 240 \$.

2019-0304-043

REPRÉSENTANT MUNICIPAL – COMITÉ PMU

Attendu qu'une mise à jour du plan de mesure d'urgence est en cours;

Il est proposé par Mme Sylvie Goyette, secondé par M. Claude Morin et unanimement résolu de nommer M. Alexandre Lupien, conseiller, à titre de représentant municipal au Comité PMU.

2019-0304-044

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – MME AUDREY-ANN LEPAGE ET M. KEVEN GILBERT

Attendu que les Membres du Conseil prennent connaissance d'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage # 134 de la Municipalité de Barraute, présentée par Mme Audrey-Ann Lepage et M. Keven Gilbert sur le lot 5 379 705, cadastre du Québec et portant sur le problème suivant :

- Garage existant avec une superficie de 75,4 mètres.

Attendu que la situation ne nuit pas au voisinage;

Attendu qu'un permis de construction pour ledit garage a été émis au propriétaire lors de sa construction;

Attendu que le propriétaire a construit son garage de bonne foi et selon le plan d'implantation;

Attendu qu'un avis public faisant mention de la présentation de cette demande de dérogation mineure a été affiché aux endroits prescrits le 18 février 2019 ;

Attendu que les Membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de Barraute ont pris connaissance du dossier lors d'une réunion (CCU 2019-01) et recommandent l'émission d'une dérogation mineure;

En conséquence, il est proposé par M. Alexandre Lupien, secondé par M. Dave Bourque et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute accorde une dérogation mineure à Mme Audrey-Ann Lepage et M. Keven Gilbert, sur le lot 5 379 705, cadastre du Québec et autorise :

- Un garage avec une superficie de 75,4 m².

Toutefois toutes les autres prescriptions de la réglementation municipale en vigueur devront être respectées.

2019-0304-045

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – M. ROBERT LEFEBVRE

Attendu que les Membres du Conseil prennent connaissance d'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage # 134 et au règlement de lotissement # 124 de la Municipalité de Barraute, présentée par M. Robert Lefebvre sur le lot 5 379 352, cadastre du Québec et portant sur les problèmes suivants :

- Marge latérale du patio à 0,65 mètre;
- Profondeur du terrain à 22,86 mètres.

Attendu que la situation ne nuit pas au voisinage;

Attendu que le terrain a été séparé par un arpenteur en 1992 et que suite à la rénovation cadastrale, le nouveau cadastre a rendu le terrain non conforme à la réglementation;

Attendu qu'un avis public faisant mention de la présentation de cette demande de dérogation mineure a été affiché aux endroits prescrits le 18 février 2019 ;

Attendu que les Membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de Barraute ont pris connaissance du dossier lors d'une réunion (CCU 2019-02) et recommandent l'émission d'une dérogation mineure;

En conséquence, il est proposé par M. Claude Morin, secondé par M. Alexandre Lupien et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute accorde une dérogation mineure à M. Robert Lefebvre, sur le lot 5 379 352, cadastre du Québec et autorise :

- Une marge latérale du patio existant à 0,65 mètre;
- Une profondeur du terrain de 22,96 mètres.

Toutefois toutes les autres prescriptions de la réglementation municipale en vigueur devront être respectées. De plus, la dérogation porte sur le patio existant, advenant une détérioration de celui-ci, le nouveau propriétaire devra se conformer à la réglementation en vigueur.

2019-0304-046

BRIGADE DES POMPIERS – ACTIVITÉ MÉCHOUI

Attendu que les membres du conseil prennent connaissance d'une demande de la Brigade des pompiers et du Comité des jeux d'eau pour la tenue d'une activité Méchoui le 25 mai 2019;

Attendu que les fonds amassés seront distribués pour de nouveaux projets d'investissement pour l'amélioration de la qualité de vie des enfants et familles de la Municipalité de Barraute;

Il est proposé par M. Claude Morin, secondé par Mme Sylvie Goyette et unanimement résolu que le conseil municipal autorise la tenue de l'événement et autorise la fermeture d'une portion de la 11^e Avenue et de la 1^{re} Rue Ouest pour l'installation de jeu gonflable.

2019-0304-047

CONGRÈS DE LA COMBEQ – INSPECTEUR MUNICIPAL ET CONGRÈS DE L'ACSIQ – CHEF POMPIER

Attendu que M. Mario Lefebvre, directeur du service incendie et inspecteur municipal a transmis une demande de participation à deux congrès pour les services qu'il représente;

Il est proposé par M. Claude Morin, secondé par M. Alexandre Lupien et unanimement résolu que le conseil municipal autorise la participation à un des deux congrès au choix de M. Lefebvre, soit le Congrès de la COMBEQ ou le congrès de l'ACSIQ.

2019-0304-048

AIDE FINANCIÈRE – SÉCURITÉ CIVILE – VOLET 2

Attendu que le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

Attendu que la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparations aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

Attendu que la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par M. Alexandre Lupien, secondé par Mme Manon Plante et unanimement résolu que la municipalité de Barraute présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule et s'engage à respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 21 650 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 11 650 \$.

Que la municipalité autorise M. Alain Therrien, dir. général | sec. trésorier, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

INFORMATIONS DIVERSES

2019-0304-049

MAISON MIKANA

ATTENDU que la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

En conséquence, il est à l'unanimité résolu de proclamer la Municipalité de Barraute, municipalité alliée contre la violence conjugale.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée durant la période prévue à cet effet.

2019-0304-050

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Claude Morin, secondé par Mme Sylvie Goyette et unanimement résolu d'ajourner la présente assemblée à 20 h 50.

M. Yvan Roy
Maire

M. Alain Therrien
Dir. général – Sec. Trésorier